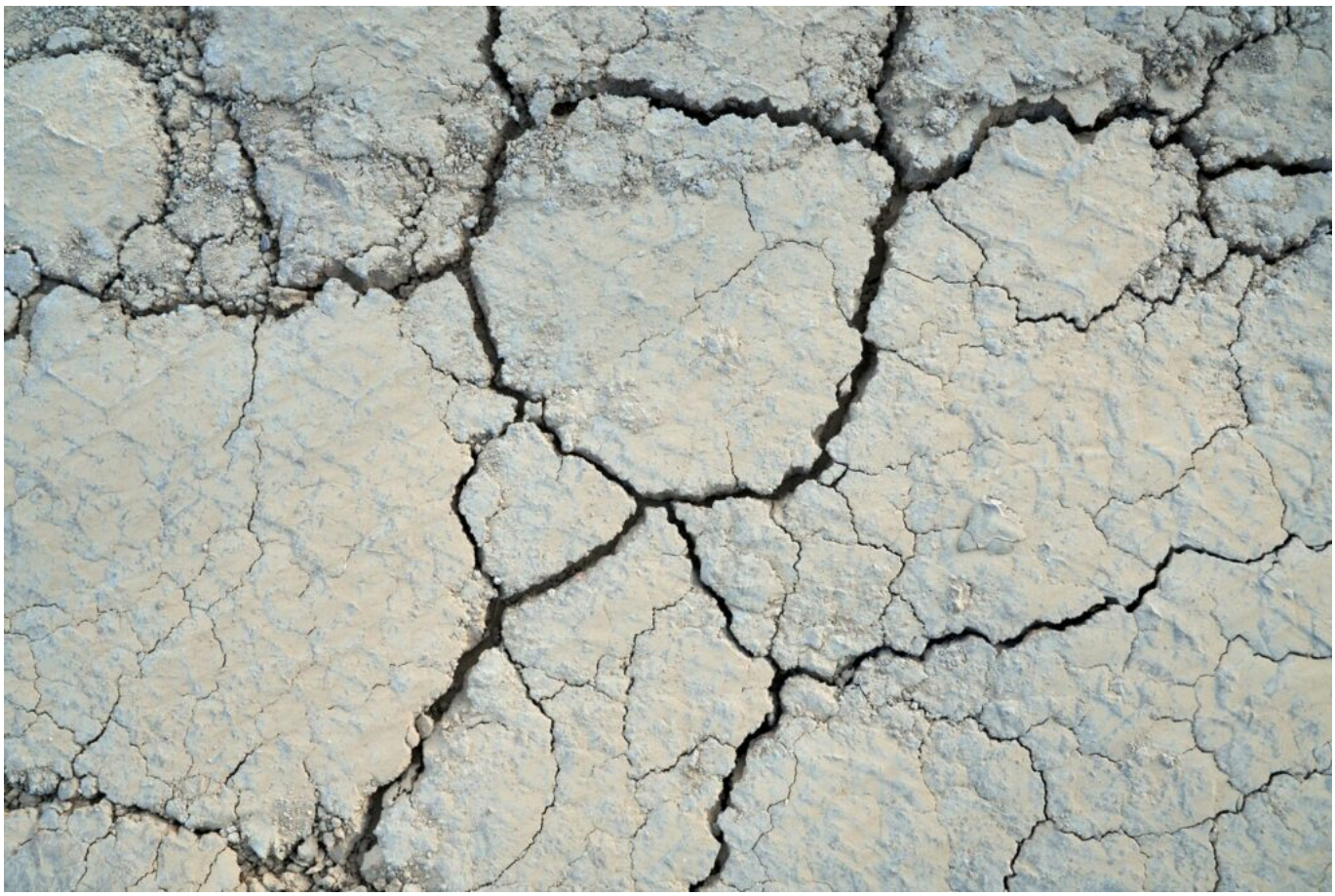
Ecrit par Echo du Mardi le 23 octobre 2023

Deux communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



L’arrêté interministériel du 19 septembre 2023, publié au Journal officiel le 20 octobre 2023, a reconnu deux communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022. Il s’agit des communes de Sablet et des Beaumettes.

Les personnes sinistrées ont jusqu’au lundi 20 novembre prochain pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d’assurance.

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !